

**Concertation PSMO :
rendez-vous le 24 novembre 2016 (atelier N°5)**

L'atelier N°5 va permettre de travailler sur la VERSION N°1 du **Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE)**. Le travail sera axé sur des points jugés importants du document, jugés comme tels par Ports de Paris et par les participants de l'atelier N°4, lesquels ont soulevé des points d'attention le 17 octobre dernier.

Le travail en atelier se fera autour de 4 thématiques :

- Les prescriptions architecturales
- Les prescriptions paysagères
- Les prescriptions environnementales
- Les prescriptions / espaces extérieurs au sein du port

Il s'agira d'émettre des remarques et produire des amendements sur la version N°1 du CPAPE en vue de sa finalisation à l'atelier N°6.

>> Atelier N°5 : 24 novembre 2016 – 18H00 - 21H30, à Achères, Salle Boris Vian.

- **Accueil à 18H00** : buffet convivial (30 mn)
- Présentation/ temps d'échanges (30mn)
- **Travail thématique sur table (2H30)** : travail en lien avec le Cahier des Prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE / Version N°1)

CPAPE ?

Le Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAPE) s'imposera aux entreprises implantées sur la ZAC Portuaire.

Il définit à l'attention des entreprises de la ZAC portuaire les objectifs de qualité de développement durable sur les plans architecturaux, paysagers et environnementaux.

Il prescrit spatialement et techniquement les attendus des projets d'aménagement des parcelles d'activités.

Le CPAPE constitue un document de cadrage dans l'élaboration des permis de construire et d'aménager. Il est un document constitutif de la ZAC.

La suite ?

>> Atelier N°6 : 19 janvier 2016 – 18H00 (atelier de consolidation et de travail sur l'ensemble du CPAPE)

Au printemps 2017, ce sera au tour de la charte d'exploitation de PSMO d'être mise en concertation (3 ateliers).

S'inscrire sur www.port-seine-metropole-ouest.fr